

Demande de permis – Feu à ciel ouvert

Municipalité de Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire

IMPORTANT : Vous devez compléter toutes les sections ci-dessous et faire parvenir le formulaire au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit en personne au comptoir, ou par courriel à : administration@standon.ca

Aucun feu à ciel ouvert ne doit être allumé sans avoir reçu une autorisation officielle.

Nom du demandeur : _____

Adresse complète : _____

Téléphone (joignable lors du brûlage) : _____

Courriel : _____

Adresse du feu (si différente) : _____

Date(s) et heure(s) prévue(s) (maximum 2 jours) : _____

1. Matières à brûler (Cochez les cases appropriées)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gazon | <input type="checkbox"/> Herbes |
| <input type="checkbox"/> Bois | <input type="checkbox"/> Amas de résidus |
| <input type="checkbox"/> Broussailles | <input type="checkbox"/> Feu d'artifice |
| <input type="checkbox"/> Branches / feuilles / abattis | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

2. Disposition du feu (Cochez la case appropriée)

- En tas En rangée Extensif

Dimensions approximatives : Hauteur : _____ m Largeur : _____ m

3. Type de site

- | | |
|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Baril | <input type="checkbox"/> Sol sablonneux |
| <input type="checkbox"/> Foyer | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Dépotoir | |

4. Sécurité

Responsable présent sur les lieux : _____ (Une personne âgée de 18 ans ou plus doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu).

Équipement disponible sur place (Cochez) Les moyens nécessaires à l'extinction du feu doivent être constamment disponible et à proximité du feu;

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pelle | <input type="checkbox"/> Chaudière d'eau |
| <input type="checkbox"/> Extincteur | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Boyau d'arrosage | |

Demande de permis – Feu à ciel ouvert

Municipalité de Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire

5. Engagement du demandeur

Je certifie que les informations fournies sont exactes et m'engage à respecter la réglementation municipale en vigueur.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de vérifier l'indice d'inflammabilité auprès de la SOPFEU (1-800-463-FEUX) avant d'allumer le feu.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

6. Conditions et obligations à respecter

Le demandeur s'engage à respecter les conditions suivantes :

1. La hauteur du feu ne doit pas excéder un (1) mètre et sa superficie ne doit pas dépasser un diamètre de un (1) mètre.
Toutefois, en zone agricole, la hauteur maximale est de deux (2) mètres et le diamètre maximal de douze (12) mètres.
2. En raison du risque et/ou de la morphologie des lieux, des restrictions particulières peuvent s'appliquer :
 - Hauteur maximale : 1,8 mètre
 - Superficie maximale : 3 mètres de diamètre
- 3. Tout permis émis est automatiquement annulé et aucun feu ne peut être allumé si la vitesse du vent ou l'indice d'inflammabilité est trop élevé. www.sopfeu.qc.ca**
4. Les lieux doivent être aménagés de manière à permettre un accès rapide et sécuritaire aux équipements du Service d'incendie.
5. Aucun combustible liquide ne peut être utilisé pour allumer ou activer le feu.
6. Aucun pneu ni aucune matière à base de caoutchouc ne peut être brûlé.
7. Aucun matériau de construction ne doit être brûlé.
8. Le feu doit être situé à une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment, boisé ou matière combustible.
9. Le directeur du Service de sécurité incendie (DSSI) ou son représentant dispose d'un délai de trois (3) jours pour procéder, au besoin, à l'analyse et à l'inspection des lieux.
10. Les présentes conditions ne dispensent pas le demandeur de se conformer à toute autre loi ou règlement applicable, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.
11. Le DSSI ou son représentant se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu à ciel ouvert, sans préavis.

EN CAS DE PERTE DE CONTRÔLE DU FEU, APPELER LES POMPIERS AU 9-1-1

Demande de permis – Feu à ciel ouvert

Municipalité de Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire